

**COMPTE-RENDU
CONFÉRENCE DES MAIRES
Jeudi 9 octobre 2025**

26 présents – 21 communes représentées

18h00 – Ouverture de la séance - Introduction par Yoan Rumeau, président de la Communauté de communes Neste Barousse

Cette 2^{ème} conférence des maires en 2025 a pour ordre du jour :

- ✓ La Convention Territoriale Globale (CTG) ;
 - ✓ La Convention pour la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) et le Contrat Territoire Lecture (CTL) ;
 - ✓ La préparation au très prochain vote d'approbation de création du syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) Comminges Barousse Pyrénées ;
 - ✓ Le Projet De Territoire (PDT).
-

18h15 - Présentation de la CTG par Séverine Chaix, responsable du pôle social de la Communauté de communes Neste Barousse

Pour rappel, la CTG est un projet social de territoire, une feuille de route sur 4 ans mise en place avec les partenaires de la CAF et du Département. La CTG découle du schéma de service aux familles (SDSF) départemental. Elle regroupe les thématiques de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de l'accès aux droits, des mobilités et du logement, en lien avec le PDT, le PEDT (projet éducatif de territoire) et la CGEAC.

C'est aussi un outil de financement de l'ingénierie de ces thématiques (1,5 ETP), du périscolaire, de l'extrascolaire, d'offres de service via les bonus de territoire, et de toute autre action sociale.

Les 3 axes stratégiques suivis lors de la 1^{ère} CTG, de 2020 à 2023, ont été :

- ✓ La mise en adéquation de l'offre avec les besoins en matière d'enfance-jeunesse
- ✓ La consolidation des partenariats
- ✓ L'amélioration des offres de service

La 1^{ère} année du renouvellement de la CTG (2024-2027) a été consacrée au bilan de la précédente, globalement positif, avec un soutien en hausse des partenariats et réseaux, une communication plus efficiente bien qu'améliorable, une offre de service consolidée, et un travail sur les mobilités et le logement en cours.

Le diagnostic établi fin 2024 à partir de questionnaires aux familles, copil, groupes de travail, données froides et l'évolution des statistiques démographiques, a permis de déterminer les axes d'action pour la nouvelle feuille de route au regard des 4 enjeux relevés :

- 1. Favoriser l'accueil des familles via l'attractivité du territoire et consolider le soutien aux familles selon leur typologie**
 - 1.1. Coordonner les différents modes de gardes
 - 1.2. Soutenir les acteurs petite enfance
 - 1.3. Réfléchir à la création d'un relais petite enfance
 - 1.4. Améliorer la communication aux familles
 - 1.5. Développer l'offre de logements pour les familles monoparentales

2. **Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques**, dont la proportion identifiée sur le territoire est significative (presque 30% des enfants, soit 1,5 à 2 fois plus qu'aux échelles régionale et départementale)
 - 2.1 Développer la formation des acteurs
 - 2.2 Adapter les locaux de prise en charge
 - 2.3 Poursuivre les partenariats
3. **Focus sur la jeunesse (11-18 ans)**
 - 3.1 Continuer le travail en lien avec les collèges, les lycées et la mission locale
 - 3.2 Impulser des projets au sein du local ados de Loures-Barousse
 - 3.3 Réfléchir à un lieu ressource identique sur la Neste
 - 3.4 Mettre en place les missions de prévention nationale (santé mentale, lutte contre la sédentarité)
4. **Thématiques transversales et projet social** (accès aux droits, logement, mobilités)
 - 4.1 Créer un EVS (Établissement de Vie Sociale), lieu ressource pour les associations, professionnels de l'action sociale, enfants et parents
 - 4.2 Mettre en lien les acteurs sociaux et habitants via la création de répertoires
 - 4.3 Pérenniser l'action France Services qui fonctionne très bien
 - 4.4 Requestionner les dispositifs de mobilités déjà testés

Le bilan de la CTG 2020-2023, le diagnostic de territoire et la feuille de route de la CTG 2024-2027 seront mis en ligne très prochainement sur le site de la Communauté de communes.

Jean Garcia, Conseiller municipal à Bertren : Il faudrait mettre l'accent sur la pratique du sport par les enfants pour leurs bons développement et épanouissement.

Séverine Chaix : La stratégie à mettre en œuvre n'a pas encore été temporalisée mais la sédentarité est au cœur des préoccupations. Une action de sensibilisation sera menée dès mai 2026.

18h45 - Présentation du CTL et de la CGEAC par Marie Hentz, coordinatrice de projet CGEAC

Retour sur le CTL 2021-2023

Le CTL est un contrat tripartite Communauté de communes / DRAC Occitanie / Maison du Savoir, dont l'objectif est d'encourager les collectivités à porter des projets de lecture publique à l'échelle du territoire, pour amener à la constitution d'un réseau d'acteurs culturels (médiathèques, bibliothèques et institutions) qui œuvrent ensemble.

3 actions ont été menées de 2021 à 2023 :

1. 2021-2022 Accueil d'une résidence

Pendant 5 semaines, Océane Perrin, autrice et illustratrice marseillaise, est allée à la rencontre des habitants et élus du territoire collecter des récits de vie, à travers la découverte des pratiques ancestrales comme des modes de vie néorurale, et interroger leur rapport à la Nature.

De nombreux ateliers d'écriture et d'illustration (dessin et fanzine) ont été organisés au sein des établissements scolaires (écoles et collèges de Saint-Laurent-de-Neste et de Loures-Barousse), des centres de loisirs (Le Boila, Loures-Barousse), des EHPAD (Saint-Laurent-de-Neste et Cantaous) et à destination du grand public. Plus de 100 enfants ont bénéficié de ces activités de sensibilisation à l'écrit.

L'aboutissement de cette résidence a donné lieu à l'édition de l'ouvrage *Dans les premiers creux des géantes*, imprimé en 200 exemplaires. Seront destinataires d'un exemplaire chaque commune,

les bibliothèques et les écoles du territoire, ainsi que tous ceux qui auront participé à sa réalisation en atelier.

2. 2022-2023 Diagnostic culturel du territoire par le cabinet d'études ProfilCulture

À partir du recueil des données du territoire (acteurs et actions culturelles entreprises), et à l'issue d'une conférence populaire organisée sur le thème de la culture, les enjeux suivants ont été identifiés :

- ✓ Valoriser l'engagement culturel du territoire en proposant une cartographie des actions et un recensement des collectivités et associations à l'initiative de ces actions
- ✓ Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle

Le dossier de présentation du diagnostic et de préconisation des pistes d'évolution est accessible sur demande auprès de Marie Hentz cgeac@neste-barousse.fr.

3. 2023-2024 Résidence animée par un artiste

Marc Lagroix, auteur et concepteur de jeux de société marseillais, a travaillé auprès des écoles et collèges du territoire pendant 4 semaines :

- ✓ 7 ateliers ont été organisés auprès de 5 écoles primaires (plus d'une centaine d'enfants) et de 2 écoles maternelles (une quarantaine d'enfants) pendant lesquels il a été proposé aux enfants de créer une variante du jeu de plateau « Mythologia ».
- ✓ Des ateliers de création de A à Z d'un jeu de société ont été menés au sein des 2 collèges (une quarantaine de collégiens y ont participé) et de la médiathèque départementale. Au total, 230 personnes ont bénéficié de ces ateliers. Inspiré de la nouvelle de Dino Buzzati *Le veston ensorcelé*, le jeu produit au final est intitulé « La Neste Barousse ensorcelée ». La version montrée ce soir aux élus est une version luxe éditée en 20 exemplaires à destination des bibliothèques et médiathèques. Pour en permettre la diffusion à plus grande échelle, une version poche (format A6) sera reproduite. Cette création a été réalisée en partenariat avec le Fablab (pour la boîte et les jetons, en carton) et l'illustrateur de Nistos Chevalier Gambette.

La CGEAC 2025-2028

Ce nouveau dispositif, issu d'un partenariat CCNB/DRAC Occitanie/Département/Éducation Nationale/CAF, a pour objectifs de :

- ✓ Définir la politique culturelle du territoire ;
- ✓ Développer l'éducation culturelle des jeunes (public cible) ;
- ✓ Rendre accessible la culture ;
- ✓ Affirmer l'identité du territoire ;
- ✓ Encourager la découverte d'œuvres et la rencontre avec les artistes.

Le budget qui y est consacré est de 10 000 € / an pendant 3 ans par la DRAC, et autant par la Communauté de communes. Les autres partenaires apportent un appui technique.

Une nouvelle résidence est prévue chaque année autour des thèmes suivants : musique, arts plastiques et cirque. Actuellement, les équipes travaillent à la sélection du musicien pour la 1^{ère} résidence, d'une durée de 5 semaines.

_ Pascale Péraldi, vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées : il serait opportun de réfléchir sur les mobilités car les enfants de Neste Barousse participent rarement aux actions culturelles proposées en-dehors de leur territoire par la médiathèque départementale.

19h10 – Point d'étape sur le PNR Comminges Barousse Pyrénées - Présentation par Philippe Terrance, directeur de l'association pour la création du PNR depuis mars 2019, et Bérengère Blin David-Mougél, préfiguratrice du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR depuis juillet 2025.

M. Terrance se consacre aux délibérations des communes et collectivités et Mme Blin David-Mougel aux aspects statutaires et techniques du projet.

La création d'un PNR est une procédure de longue haleine qui suit plusieurs étapes, dont l'une d'elles est l'examen du projet (charte V5) par les ministères. Ce dernier devait être arrêté au 19 octobre 2025. Un avis favorable, assorti de quelques réserves et recommandations, a été émis le 1^{er} octobre. Cet avis sera présenté en bureau puis en Assemblée Générale de l'association les lundi 13 et 20 octobre.

La raison d'être d'un PNR

Un PNR est une mosaïque de communes mais un projet collectif. Il est au service des communes qui le composent. Chaque commune est autonome et délibère librement à l'adhésion au parc, mais chaque commune qui manque est une tâche blanche dans l'image du parc.

À la différence d'un parc national, qui crée de la réglementation dans certains secteurs, des contraintes et interdictions, et où toutes les activités y sont contrôlées (agropastoralisme, chasse, pêche, randonnée et même promenade des chiens), le PNR ne génère pas de réglementation. La loi qui s'impose est le droit commun, sans dérogation aucune.

Le PNR est un ensemble de territoires ruraux d'exception habités et leurs projets. Les grandes villes en sont le plus souvent exclues.

Le PNR permet aux communes de monter des projets en bénéficiant de son soutien dans leur ingénierie et l'obtention de financements. C'est un levier qui facilite et accélère l'action publique. L'État lui reconnaît le statut d'ensemblier des politiques publiques. Il protège et valorise les paysages, les patrimoines naturels et culturels du territoire, tout en respectant son hétérogénéité, en favorisant son développement économique durable et l'amélioration de sa qualité de vie.

Le PNR Comminges Barousse Pyrénées sera le 60^{ème} PNR. De nombreux retours d'expérience ont permis de rendre sa mise en place plus efficiente.

La carte du PNR Comminges Barousse Pyrénées

Le PNR Comminges Barousse Pyrénées compte 1 région, 2 départements, 5 intercommunalités et 195 communes.

Son périmètre est adossé au sud par le territoire autonome d'Aragon et le Val d'Aran, à l'est par le PNR Pyrénées ariégeoises et à l'ouest par le département des Hautes-Pyrénées. Il a été proposé à la Barousse de le rejoindre pour des raisons de bassin de vie (proximité du territoire de Haute-Garonne) et d'hydrographie (le SMGA y est acteur de la GEMAPI).

Les villes de Montréjeau, Saint-Gaudens et Martres-Tolosane n'y figurent pas car chacune possède un établissement industriel classé Seveso seuil haut, dont la présence aurait empêché le projet d'aboutir. Il a donc été proposé à ces villes d'être des « villes portes » en périphérie du parc, propices aux échanges.

La forme alambiquée du parc est due à son découpage, qui n'est pas administratif mais indexé sur le diagnostic naturel.

_Pascale Péraldi : Lorsque le parc a été envisagé en 2015, la Barousse n'entrait pas dans son périmètre. Malgré de premières réunions tendues, notamment au sujet de l'agropastoralisme, la visite du PNR d'Ariège a permis de se rendre compte qu'un parc n'ajoute pas de contraintes mais au contraire, accompagne des projets choisis. Les équipes du parc s'adaptent aux exigences des communes. C'est un outil essentiel pour le travail collaboratif avec les autres territoires du Comminges. C'est une chance qui ne se présente que tous les 15 ans.

_Pascal Loustau, maire de Saléchan : Le parc est une opportunité à deux doigts de naître. Il sera ce qu'on en fera. La charte est assez souple pour accepter de nombreux projets. Il faut dépasser les réticences environnementales, technocratiques et budgétaires. En décidant de rester à l'extérieur, il se pourrait que le territoire rencontre des difficultés plus tard.

_Bérengère Blin David-Mougel : En corollaire de la charte, un exemple de délibération et une « fiche technique Elu.e.s » explicatives seront fournis aux communes avant délibération.

Pour rappel, le coût du PNR est de 1€ / habitant / an, porté à autour de 1,50€ en 2028, là où les autres syndicats coûtent de 7 à 40€/hab/an. La création d'un PNR permet par ailleurs à certaines petites communes de bénéficier d'indemnités pour aménités rurales calculées sur la superficie communale et la population.

_Philippe Terrance : La moyenne nationale du coût d'un PNR est de 1,62€ / habitant / an. 30% du territoire Occitanie est en PNR ; 18% du territoire national. L'appartenance à un PNR rend éligible à une dotation de l'État d'aménité rurale, dont le plancher annuel est de 3 000€.

C'est à présent aux communes, intercommunalités, départements et région de délibérer. Attention : Ne pas délibérer, c'est délibérer contre.

_Bérengère Blin David-Mougel : Le lundi 20 octobre, la version 6 de la charte amendée par l'État sera présentée à l'Assemblée Générale du PNR. Dans les jours qui suivront, les communes devraient recevoir de la Région un mail et un courrier recommandé de sollicitation d'adhésion à cette charte et au projet dans son ensemble. Les équipes du PNR leur livreront quant à elles une version papier, et demeureront à leur disposition pour toute information complémentaire. Les communes auront 80 jours pour délibérer.

[Mise à jour à date : suite à l'AG la V6 de la Charte a été consolidée, les collectivités sont saisies le 22 octobre 2025 (par mail et RAR) pour demander l'adhésion sous 4 mois.]

_Robert Forasté, maire de Sarp : La GEMAPI est-elle incluse dans la contribution de 1€ ?

_Yoan Rumeau : La contribution GEMAPI continuera d'être prise en charge par la Communauté de communes, adossée à la taxe GEMAPI, comme aujourd'hui. Il a été décidé avec les communautés de communes concernées que le SMGA sera intégré au futur syndicat mixte PNR qui sera compétent aussi en matière de biodiversité, y compris milieux aquatiques sur le même périmètre.

_Bérengère Blin David-Mougel : Le PNR va absorber des structures qui fonctionnent très bien, comme le PETR Comminges Pyrénées et le SMGA, avec transfert de compétences, telles que la GEMAPI. Les configurations des syndicats absorbés demeureront inchangées : un périmètre, une compétence. C'est le principe du syndicat mixte à la carte. Concernant le SMGA l'intégration en 2028 permet en matière de délais de finaliser les actions et programmes actuellement en cours.

Nota : Chaque compétence et mission mise en œuvre par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Comminges Barousse Pyrénées, s'applique à un périmètre défini, selon une gouvernance dite « à la carte ». De même, les contributions statutaires par compétence et mission sont attribuées à des dépenses résultant de la mise en œuvre de ces dernières (« chaque euro est fléché »), permettant lisibilité, suivi et contrôlabilité. Ces points sont spécifiquement prévus dans les statuts du futur Syndicat mixte et dans son programme triennal figurant dans les annexes de la charte. Concrètement, la Communauté de Communes Neste Barousse est potentiellement concernée pour 27 de ses communes, par la mise en œuvre de la Charte, compétence propre du PNR. Celle-ci mobilise des cotisations spécifiques (1€/hab/an en 2026) de la part des communes ayant adhéré et de la Communauté de Communes au prorata du nombre d'habitants de son territoire concernés par l'adhésion. Les compétences et missions mises en œuvre par d'autres structures (exemple du PETR Pays des Nestes) ne sont pas concernées par le futur Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR et leur mise en œuvre reste inchangée. Le PNR Comminges Barousse Pyrénées continuera de travailler en synergie avec le PETR Pays des Nestes, tout comme le fait aujourd'hui ce dernier avec le PETR Pays Comminges Barousse Pyrénées.

_ Pascal Loustau : Les compétences seront en fait réparties sur de nombreux syndicats, mais avec un guichet unique : le PNR. On peut se demander quel est l'intérêt de construire un syndicat supplémentaire et plus gros. C'est avant tout une demande de l'État, et les échanges entre syndicats seront ainsi facilités. Les employés du PNR sont actuellement au nombre de 6, et devront être renforcés.

_Jean Garcia : Lors de la 1^{ère} réunion relative au PNR, il avait été souligné l'importance de prendre l'abattoir de Saint-Gaudens en son sein. Or, la ville de Saint-Gaudens en est exclue.

_Philippe Terrance : Même si la ville est exclue du périmètre du parc, l'outil est toujours à disposition. La question fait référence à la marque « Valeur parc », qui est un label très large. Le lieu d'élevage prévaut de toute façon aux lieux d'abattage ou de transformation. 70% des attentes des habitants du territoire relèvent de la consommation locale. Le PNR permet justement de créer et de maintenir de l'emploi, avec notamment pour objectif d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs. Pour information, le PNR ariégeois qui date de 15 ans, est en train de réviser sa charte en raison de la demande d'intégration de 28 nouvelles communes.

_Jean Garcia : Quel sera le coût par habitant au bout de 15 ans ?

_Bérangère Blin David-Mougel : La hausse de la cotisation ne sera pas imposée mais fera l'objet d'échanges au sein de la gouvernance et d'une révision des statuts. Le coût affiché ici ne l'est que jusqu'en 2028 car c'est une obligation de réaliser une projection triennale dans la charte pour les 3 premières années. Sur 1€ versé pour le PNR, des études ont montré une moyenne nationale d'un effet levier de 10€.

_Yoan Rumeau : Qui participe à quelle hauteur à l'équilibre budgétaire du PNR ?

_Philippe Terrance : La Région est la principale contributrice à hauteur de 45%, le département de Haute-Garonne à hauteur de 30%, celui des Hautes-Pyrénées de 5%, les intercommunalités et l'ensemble des communes de 10% chacun. L'Etat contribue également (forfait par PNR)

_Jean Garcia : Combien de communes souhaitent quitter le PNR ariégeois ?

_Philippe Terrance : Aucune ; c'est le contraire qui se passe. En Aubrac, certaines communes ont quitté le PNR pour créer des territoires associés, mais en raison d'incompatibilités politiques.

_ Pascale Péraldi : Les communes gardent toujours la liberté d'en sortir, mais chacune d'entre elles devrait pouvoir trouver dans le catalogue du PNR ce qui l'intéresse, comme la fermeture des villages par les forêts ou la redistribution des espaces aux jeunes agriculteurs. Au vu de notre identité commune et de nos problèmes communs, mieux vaut un engagement local que des décisions prises unilatéralement de Paris.

_ Pascal Loustau : En conclusion, un éclairage grand angle peut aussi être apporté au PNR. Le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité sont des réalités mesurées. L'Homme n'est pas en danger mais nos modèles de société le sont. L'intérêt du PNR est aussi de trouver des solutions pour travailler aux transitions avec le Plan Avenir Montagne.

Clôture de la séance à 20h20 – La présentation du PDT est reportée.